

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **19 mai 2020 à 13h00**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de téléconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers : Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Était absent le conseiller : M. Steven Strong-Gallant

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la téléconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune des personnes présentes par voie de téléconférence s'est identifiée individuellement.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par la loi à tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

96-05-20
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 19 mai 2020 à 13h01.

97-05-20
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Autorisation de reprendre le processus des demandes de dérogations mineures et de procéder à des consultations écrites
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

98-05-20
Autorisation de reprendre le processus des demandes de dérogations mineures et de procéder à des consultations écrites

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que « tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les séances de conseil se tiennent à huis clos pendant l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 du 07 mai 2020 stipulant que « toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement [...] ; dans (ce) cas, la procédure doit être remplacée

par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a la volonté de reprendre l'étude des demandes de dérogations mineures et d'autoriser que les consultations se fassent par écrit ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise la reprise du processus d'étude des demandes de dérogations mineures pour toute demande qui serait déposée pendant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire,

QUE les citoyens pourront s'exprimer par écrit quant à ces demandes, par courrier ou par courriel, au plus tard 15 jours après la publication d'un avis en faisant l'annonce aux citoyens.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'a fait parvenir de question pour cette séance.

99-05-20

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 13h04.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 13h04.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse